

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DU 2 Juin 1992  
DECRET N° 93-251 /M.P.R./DGFP/DGCA/

Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de Monsieur DZELOMONA (Nicolas), Professeur Certifié de 4<sup>e</sup> échelon, des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/IS/S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/165/FP du 22 Mai 1964 fixant le Statut commun des cadres de l'Enseignement de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et les révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Juillet 1989 ;

DECRETE :

.../...

~~X~~

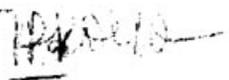
ARTICLE 1ER. - Monsieur DZELOMONA (Nicolas) Professeur Certifié de 4<sup>e</sup> échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo, en service à B/ville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 pour le 5<sup>e</sup> échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 2 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives

  
Jean Prosper KOYO

  
Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS

DGFP/DGCA .....	2
D.G.B.....	2
DGCF .....	2
SGG/BC .....	2
DPAA/SP .....	2
DOSSIER/DPAA .....	3
DOSSIER/DGFP .....	3
INTERESSE .....	1
DGFP/BST .....	2
JORC .....	1

~~X~~